

Évaluation de l'impact du Programme national FSE sur la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion (Axe 3)

Dans le cadre du suivi et évaluation du programme opérationnel national
« emploi et inclusion » du Fonds social européen pour la période 2014-2020

- ~~Note de faisabilité pour la mise en œuvre d'une
approche contrefactuelle de 2 dispositifs dans le
cadre de l'évaluation de l'axe 3 du POn FSE~~

Version du 15/04/2019

- **Pour le Ministère du Travail**

Autorité de gestion du POn FSE

*Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
Sous-direction Europe et International (SDEI)*

Contacts

Equipe d'évaluation :

Jean DUTOYA- Chef de projet
jean.dutoya@amnyos.com - 06.19.92.51.45

Sébastien GUILBERT- chef de projet Edater
Vincent ROUE
Léa MONTANOLA
Estelle REGOURD

Groupement Amnyos- Edater



Commanditaire : autorité de gestion du POn FSE

Antoine SAINT-DENIS
Sous-directeur Europe et international



Béatrice EVENO – Responsable de l'évaluation et du suivi
de la performance du FSE

beatrice.eveno@emploi.gouv.fr

Frédéric GUILLEMINE – Chargé de mission suivi et
évaluation

PROjet

SOMMAIRE

1. Objectifs de l'analyse contrefactuelle	4
1.1 Mesure de l'effet des dispositifs ayant bénéficié de crédits FSE au titre de l'axe 3 du PON FSE sur la trajectoire des bénéficiaires	4
1.2 Quels indicateurs pour « quantifier » l'impact des dispositifs d'insertion ?	4
2. Scénarios d'analyse contrefactuelle	6
2.1 Trois options envisagées	6
2.2 Méthodologie d'évaluation des scénarios retenus	9
• Construction du groupe de bénéficiaires et du groupe témoin par la technique de l'appariement	9
• Parcours d'accompagnement dans le cadre d'une organisation spécifique : OI CD-PLIE (option 3)	10
• Parcours d'accompagnement avec composante levée des freins sociaux (option 2)	13

Projet

1. Objectifs de l'analyse contrefactuelle

1.1 Mesure de l'effet des dispositifs ayant bénéficié de crédits FSE au titre de l'axe 3 du PON FSE sur la trajectoire des bénéficiaires

L'analyse contrefactuelle permet de mesurer l'effet net de la contribution du FSE pour un type d'opération et/ou un type de public et/ou un projet à caractère innovant (initiative remarquable) et/ou un type d'organisation de gestion sur la trajectoire des bénéficiaires.

Pour rappel, l'objectif est de quantifier l'impact propre des dispositifs ayant bénéficié de crédits FSE sur la trajectoire des participants (accès à l'emploi, à la formation, amélioration de la confiance en soi, autonomie, ...), c'est-à-dire de mesurer leur impact sur le devenir des participants une fois éliminées les différences liées aux autres facteurs pouvant influencer celui-ci.

Alors que les analyses financières prévues dans le cadre de la présente mission quantifieront les effets « volume » du FSE (montants dépensés, nombre de personnes touchées, etc.), l'évaluation contrefactuelle mesurera davantage un effet « qualité ». Elle s'effectuera au niveau individuel et non au niveau agrégé et cherchera à savoir si les bénéficiaires des dispositifs financés par des crédits FSE ont une meilleure situation/trajectoire que celle qu'ils auraient eue s'ils n'avaient pas bénéficié d'une opération FSE.

1.2 Quels indicateurs pour « quantifier » l'impact des dispositifs d'insertion ?

Pour réaliser l'évaluation contrefactuelle, on doit s'interroger sur les critères pertinents à examiner (appelés *variables d'intérêt*) pour juger de l'amélioration ou non de la situation/trajectoire des individus.

En premier lieu, les critères à examiner ne doivent porter que sur les effets attendus (ciblés) par les dispositifs. En second lieu, l'analyse contrefactuelle étant une évaluation quantitative d'impact, les variables d'intérêt retenues doivent être « quantifiables ». Par exemple, si on souhaite examiner l'effet des dispositifs financés par des crédits FSE sur la motivation ou la confiance en soi des bénéficiaires, il faut que l'on dispose d'une mesure objective et quantitative de ces dimensions.

Au vu de ces conditions, et notamment dans le cadre de dispositifs financés par le FSE, la variable de retour à l'emploi est la variable d'intérêt qui paraît la plus évidente et qui peut sembler être la variable « clé » illustrative de l'effet du dispositif. Toutefois, de nombreux dispositifs n'ont pas pour finalité première le retour à l'emploi mais visent à lever des freins sociaux ou professionnels, à permettre un retour à la formation ou un retour sur le marché de l'emploi (passage du statut d'inactif à demandeur d'emploi) ... et *in fine* permettre un retour à l'emploi. Par conséquent, il est pertinent de considérer d'autres indicateurs, complémentaires au retour à l'emploi, pour mieux appréhender l'impact des dispositifs cofinancés par le FSE.

La définition/choix des variables d'intérêt doit donc faire l'objet d'une réflexion approfondie pour ne pas commettre d'erreur d'appréciation sur la nature des résultats calculés et essayer de capter au mieux la multiplicité des effets que pourrait avoir engendré ce type de dispositifs.

En fonction du scénario d'analyse retenu, les indicateurs suivants pourront faire l'objet d'une analyse :

- Des indicateurs de sortie positive :
 - Le taux d'accès à l'emploi (avec déclinaison des types d'emploi)
 - Le taux de retour en formation

- Des indicateurs de dynamisme de parcours :
 - Le taux d'abandon en cours d'accompagnement de parcours
 - La fréquence des entretiens avec le référent
 - Le nombre d'étapes de mise en situation professionnelle

- Des indicateurs de levée des freins :
 - Le passage de la situation d'inactif à demandeur d'emploi (chômeur, actif)
 - L'amélioration de la confiance en soi
 - ...

Enfin, certains effets attendus des programmes financés par le FSE peuvent être hétérogènes selon le profil des participants à l'entrée du dispositif. Par conséquent, il pourrait être pertinent de décliner certaines évaluations contrefactuelles sur des sous-populations particulières (ex : focus sur les inactifs à l'entrée en accompagnement pour qui l'effet attendu est souvent plus orienté sur la levée des freins socio-professionnels que sur l'accès à l'emploi à court terme, les familles monoparentales, les personnes cumulant bas niveau de qualification et bénéfice de minima sociaux, ...).

2. Scénarios d'analyse contrefactuelle

Cette section rappelle les options d'évaluation contrefactuelle qui semblent les plus pertinentes et détaille le protocole méthodologique d'analyse contrefactuelle des deux scénarios retenus *in fine*.

2.1 Trois options envisagées

Idéalement, il conviendrait de mesurer l'effet des dispositifs cofinancés par le FSE en comparant la trajectoire des participants à celle d'individus exactement comparables (y compris en termes de territoires) ne bénéficiant d'aucun accompagnement.

Or, les dispositifs d'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle couvrent aujourd'hui la quasi-totalité des individus en difficulté d'insertion.

Par conséquent, il est quasi-impossible de trouver de vrais « jumeaux » des bénéficiaires des dispositifs que l'on souhaite évaluer, qui n'auraient bénéficié d'aucun accompagnement.

Certes, il existe sûrement des individus non accompagnés qui répondraient aux critères d'éligibilité de ces dispositifs. Ceux-ci sont cependant « hors des radars » institutionnels, il est donc impossible d'avoir des données sur ces individus pour mener les analyses d'évaluation quantitatives. Ces « invisibles » ont par ailleurs un profil bien spécifique pour être considérés comme de vrais « jumeaux » des bénéficiaires FSE (en situation de très forte exclusion sociale, très faible motivation, etc.).

Par conséquent, trois options ont été envisagées dans le cadre de ces analyses contrefactuelles :

- **Option 1 :** *Comparaison entre parcours d'accompagnement co-financés par le FSE et parcours d'accompagnement non FSE*
- **Option 2 :** *Comparaison entre un parcours d'accompagnement FSE avec une composante « levée des freins » et/ou innovant dans son approche et un parcours d'accompagnement plus « standard ».*
- **Option 3 :** *Comparaison entre mode d'organisation / choix de gestion du FSE*

A la suite d'une présentation en Comité de Pilotage de l'évaluation de l'axe 3 en date du 16 avril 2019, les membres ont validé l'intérêt de travailler plus spécifiquement sur les options 2 et 3, et concernant plus spécifiquement cette dernière option sur l'évaluation des parcours d'accompagnement proposés par les OI CD-PLIE (voir détails pages suivantes).

➤ **Option 1 (non retenue) : Comparaison entre parcours d'accompagnement co-financés par le FSE et parcours d'accompagnement non FSE**

Les impacts mesurés devront s'interpréter comme les écarts de « performance » des dispositifs cofinancés par le FSE par rapport aux dispositifs sans crédits FSE touchant des bénéficiaires aux profils similaires.

Groupe témoin et groupe bénéficiaires	Intérêt/Inconvénient	Prérequis	Retour des investigations
<p>Groupe de bénéficiaires : Pour que l'évaluation d'impact ne se transforme pas en évaluation de la gestion déléguée de l'axe 3 du POn FSE par un OI en particulier, le groupe de bénéficiaires devra être composé de BRSA bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement mis en place par plusieurs départements OI (ou plusieurs PLIE OI)</p> <p>Groupe témoin : BRSA bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement proposé par des CD <u>non</u> OI (ou plusieurs PLIE OI)</p>	<p>Le périmètre d'analyse couvre largement les opérations de l'axe</p>	<p>L'accès aux données de suivi des BRSA des CD non OI est une condition <i>sine qua non</i> à la faisabilité d'une telle analyse</p> <p>Le contexte socio-économique des départements non OI ne doit pas être trop spécifique</p> <p>Les parcours d'accompagnement proposés par les CD non OI et les CD OI doivent poursuivre les mêmes objectifs et cibler les mêmes publics</p> <p>Un volume de BRSA bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement proposé par des CD <u>non</u> OI (ou plusieurs PLIE OI) conséquent</p>	<p>Conseils Départementaux non OI Un seul CD non OI FSE, le CD des Hautes Alpes, a fait une validation de principe pour participer aux travaux et constituer un témoin</p> <p>PLIE non OI Les 3 PLIEs en France ne bénéficiant pas de FSE sont en réalité en convention avec un OI gestionnaire de FSE. Même si la convention n'intègre pas de financement FSE, les actions partagées avec l'OI mobilise du FSE. Par ailleurs, cette situation est trop marginale pour pouvoir tirer des enseignements au titre de l'évaluation.</p>



➤ **Option 2 (retenue à la suite du Copil du 16/04) : Comparaison entre un parcours d'accompagnement FSE avec une composante « levée des freins sociaux » et un parcours d'accompagnement plus « standard ».**

Les impacts mesurés devront s'interpréter comme les écarts de « performance » des dispositifs cofinancés par le FSE avec une composante « levée des freins sociaux » par rapport aux dispositifs plus classiques (avec cofinancement FSE ou non) touchant des bénéficiaires aux profils similaires.

Groupe témoin et groupe bénéficiaires	Intérêt/Inconvénient	Prérequis	Retour des investigations
<p>Groupe de bénéficiaires : Participants à un parcours d'accompagnement FSE avec une composante levée des freins et/ou avec une approche innovante (ex : parcours standard + étapes de parcours de levée de freins sociaux)</p> <p>Groupe témoin : Participants à un parcours d'accompagnement standard (avec ou sans financement FSE)</p>	<p>Intérêt : Des analyses peuvent être réalisées en profondeur notamment sur un type de public, une opération en particulier, ... qui viennent compléter et interpréter les analyses « parcours » de la phase 1</p> <p>Inconvénients : une analyse qui ne porte pas sur l'effet levier du FSE mais des natures d'opérations</p>	<p>Le volume de bénéficiaires du dispositif « innovant » doit être conséquent.</p> <p>Si le groupe témoin couvre un dispositif classique ne bénéficiant pas de crédits FSE, il convient de vérifier que les données de suivi (hors MDFSE) du CD ou du PLIE sont suffisantes.</p> <p>Option d'analyse complémentaire (focus sur une initiative remarquable) : le volume de bénéficiaires de cette étape de parcours doit être conséquent</p>	<p>Il conviendra de retravailler la base opérations pour « typer » les parcours et les composantes des parcours</p>



➤ **Option 3 (retenue à la suite du Copil du 16/04) : Comparaison entre mode d'organisation / choix de gestion du FSE**

Les impacts mesurés devront s'interpréter comme la plus-value d'un mode d'organisation ou de gestion du FSE

Scénarios	Groupe témoin et groupe bénéficiaires	Intérêt/Inconvénient	Prérequis	Retour des investigations
 <p>Scénario n°1 (scénario retenu) - Parcours d'accompagnement dans le cadre d'une organisation spécifique (CD-PLIE ou convention CD-PLIE ou métropole avec délégation CD)</p>	<p>Groupe de bénéficiaires : Participants bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement proposé par un CD et/ou PLIE de manière « dissocié »</p> <p>Groupe témoin : Participants bénéficiaires d'un parcours d'accompagnement proposé dans le cadre d'une organisation plus intégrée (CD-PLIE ou convention CD/PLIE)</p>	<p>Intérêt : Mesure la plus-value d'un mode d'organisation</p> <p>Inconvénient : Ne mesure pas directement la plus-value des crédits FSE sur la trajectoire des participants</p>	<p>Identifier des départements similaires (contexte socio-économique et parcours d'accompagnement proposés aux BRSA)</p>	<p>3 OI de l'axe 3 sont des CD-PLIE (Ardennes, Essonne, Corrèze), ils pourraient être comparés à des accompagnements CD « classiques »</p>
<p>Scénario n°2 : Parcours d'accompagnement des Métropoles (notamment celles ayant des délégations de compétences du CD - Lyon et Strasbourg)</p>	<p>Groupe de bénéficiaires : Participants des dispositifs FSE engagés par les Métropoles par délégation de compétences du Département</p> <p>Groupe témoin : Participants des dispositifs cofinancés par du FSE engagés par des départements OI</p>	<p>Intérêt : Mesure la plus-value d'un mode d'organisation du FSE</p> <p>Inconvénient : Ne mesure pas directement la plus-value des crédits FSE sur la trajectoire des participants</p>	<p>Identifier des départements OI avec des métropoles dont la taille se rapproche des métropoles de Strasbourg et de Lyon ; cela limite les périmètres géographiques des actions sur le territoire des métropoles</p> <p>Les données de gestion et suivi des Métropoles de Strasbourg et de Lyon doivent être comparables avec les données de gestion et de suivi des départements témoins.</p>	<p>Pas d'investigations réalisées sur le scénario</p>

2.2 Méthodologie d'évaluation des scénarios retenus

Construction du groupe de bénéficiaires et du groupe témoin par la technique de l'appariement

Il apparaît d'ores et déjà que la technique d'appariement à partir du score de propension est la méthode la plus adaptée aux données disponibles, aux critères d'éligibilité des participants dans les accompagnements de parcours et aux résultats que l'on souhaite mesurer. En effet :

- La situation avant accompagnement est identique entre groupe bénéficiaire et groupe témoin, l'approche en double différence n'est donc pas applicable ;
- Il n'existe pas un critère d'éligibilité (exemple : un âge précis) permettant de mobiliser la technique de la régression par discontinuité.

La méthode de l'appariement¹ consiste à exploiter les caractéristiques individuelles de manière à construire un groupe « témoin » adéquat, c'est-à-dire un groupe de non-bénéficiaires similaires au groupe des bénéficiaires du point de vue d'une série de variables. **Cette méthode permet de réduire les écarts de profil existants entre le groupe de bénéficiaires et le groupe de non bénéficiaires.** A partir des deux groupes (bénéficiaire/témoin) construits par appariement, l'effet net du dispositif sur les bénéficiaires est ensuite estimé en comparant la moyenne des résultats du groupe de bénéficiaires à la moyenne des résultats du groupe de « contrôle » (c'est-à-dire les non-bénéficiaires aux caractéristiques/scores de propension identiques.)

La première étape de travail consiste à restreindre le périmètre d'analyse pour rendre possible des comparaisons fiables. Le contexte socio-économique des individus, le type d'accompagnement dont ils ont bénéficié et leur profil sont autant de paramètres à analyser pour identifier un groupe de non bénéficiaires ad-hoc à partir duquel sera construit le groupe témoin.

Groupe de non-bénéficiaires = Individus participant à des opérations similaires (hormis la composante spécifique dont on souhaite évaluer la plus-value) mises en œuvre sur des territoires au contexte socio-économique comparable.

Dans un second temps, le groupe « témoin » est constitué à partir du groupe de non-bénéficiaires. Les individus qui constitueront le groupe « témoin » sont sélectionnés dans le groupe de non-bénéficiaires à partir de **variables d'appariement** (*caractéristiques individuelles des individus*). Les non bénéficiaires retenus dans le groupe témoin sont ainsi les individus qui présentent des caractéristiques individuelles similaires à des bénéficiaires. Les non bénéficiaires dont le profil ne se rapproche d'aucun bénéficiaire ne sont pas retenus dans le groupe témoin.

Groupe témoin : Individus sélectionnés dans le groupe de non bénéficiaires ad-hoc qui présentent des caractéristiques individuels similaires aux bénéficiaires.

Comme il est difficile de trouver pour chaque bénéficiaire un non-bénéficiaire identique pour tous ces critères (contexte socio-économique du territoire et caractéristiques individuelles de l'individu), la construction du groupe témoin s'appuiera sur le score de propension qui est un indicateur compris entre zéro et un qui résume de manière synthétique (en une seule dimension) l'ensemble des variables d'appariement : *il correspond à la probabilité estimée d'être bénéficiaire du dispositif à partir des variables appariement.*

¹ fait de construire des binômes participants vs non participants à un programme de telle sorte que les deux individus du « couple » aient les mêmes caractéristiques observables

A noter que la fiabilité de la méthode repose sur une première hypothèse, à savoir que la participation à l'action publique ne dépend que de critères de sélection basés sur les caractéristiques observables des individus. La comparaison des scores de propension estimés entre les deux groupes offre un outil de diagnostic pour évaluer la similarité entre les participants traités et ceux qui ne sont pas. Une hypothèse sur laquelle repose la robustesse des résultats de la méthode est connue sous le nom d'« **hypothèse du support commun** ». Elle signifie qu'il existe pour chaque bénéficiaire, au moins un non bénéficiaire dans l'échantillon de non participants qui ait des valeurs identiques ou très proches en termes de caractéristiques observables.

■ Parcours d'accompagnement dans le cadre d'une organisation spécifique : OI CD-PLIE (option 3)

1. Quel groupe de « bénéficiaires » et groupe de comparaison ?

Au regard des critères de sélection à prendre en compte pour définir le périmètre des analyses, nous proposons à ce stade des investigations de cibler les **accompagnements de parcours** pour garantir une certaine homogénéité dans les opérations couvertes par l'analyse. Une analyse approfondie des « accompagnements de parcours » sera toutefois nécessaire pour vérifier l'homogénéité des opérations et exclure d'éventuels accompagnements très spécifiques.

Le mode d'organisation que nous souhaitons évaluer dans le cadre de ce scénario (OI CD-PLIE) semble très proche des conventions bilatérales qui ont été signées par 11 CD avec des PLIE (même configuration (relation partenariale forte) hormis une organisation administrative différente). Il conviendrait d'analyser l'écart de performance entre ces deux modes d'organisation pour comprendre dans quelle mesure ces territoires doivent être exclus du périmètre d'analyse ou doivent être intégrés dans le groupe bénéficiaires.

Compte tenu du contexte socio-économique très différent des 3 OI CD-PLIE, nous proposons de n'écarter aucun département à priori de l'appariement.

Code géographique	Libellé géographique	Taux de pauvreté (%) 2015	Proportion de personnes couvertes par le RSA pour 100 habitant 2015	Taux de chômage T3_2018
19	Corrèze	13,1	5,1	7,4
91	Essonne	12,9	6,2	7,1
8	Ardennes	19,5	11,7	10,6

Nous disposons de 3 indicateurs de contexte qui seront utilisés comme variables d'appariement pour construire le groupe témoin à savoir le taux de chômage (3^e trimestre 2018), le taux de pauvreté (2015) et la proportion de personnes couvertes par le RSA. Il est possible que la méthode d'appariement exclue des départements dont le contexte ne serait proche d'aucun des 3 OI CD-PLIE.

Analyse 1 – Comparaison de deux modes d'organisation avec relation partenariale forte : OI CD-PLIE versus convention bilatérale CD et PLIE

Une première analyse contrefactuelle sera ainsi réalisée dans l'objectif d'évaluer l'écart de performance des accompagnements de parcours des OI CD-PLIE et des CD ayant conventionné avec un PLIE.

Le groupe de bénéficiaires sera ainsi composé des **19 483 participants** aux 521 « accompagnements de parcours » engagés par les **3 OI de type CD-PLIE** et le groupe témoin sera constitué de **64 920**

participants aux 1339 « accompagnements de parcours » mis en œuvre par les 11 **territoires sous convention bilatérale CD-PLIE**

Groupe de bénéficiaires	3 OI CD-PLIE
Groupe témoin	11 OI CD avec convention PLIE

Analyse 2 – Comparaison du mode de gestion OI CD-PLIE avec OI CD

Si un écart de performance est constaté entre les OI CD-PLIE et les OI CD avec convention PLIE (analyse 1), une seconde analyse sera réalisée et consistera à comparer les résultats des OI CD-PLIE avec les résultats des OI CD. Les départements qui conventionnent avec des PLIE (conventions bilatérales) seront alors exclus des analyses

Le groupe de bénéficiaires sera ainsi composé des **19 483 participants** entrés dans l'un des 182 « accompagnements de parcours » engagés par les **3 OI de type CD-PLIE** et le groupe témoin sera constitué des **plus de 300 000 participants** aux « accompagnements de parcours » mis en œuvre par les OI CD.

Groupe de bénéficiaires	3 OI CD-PLIE
Groupe de non bénéficiaires ad-hoc	57 OI CD

Analyse 3 – Comparaison entre un mode d'organisation avec une relation partenariale forte CD et PLIE et une gestion de l'enveloppe FSE par un CD : OI CD-PLIE + OI CD avec convention PLIE versus OI CD

Si aucun écart de performance n'est constaté entre les OI CD-PLIE et les OI CD avec convention PLIE (analyse 1), une seconde analyse sera réalisée et consistera à comparer les résultats des OI CD-PLIE et CD avec convention PLIE avec les résultats des OI CD. Les départements qui conventionnent avec des PLIE (conventions bilatérales) seront alors inclus dans les analyses

Le groupe de bénéficiaires sera ainsi composé des **84 403 participants** aux 521 « accompagnements de parcours » engagés par les **3 OI de type CD-PLIE** et les **11 territoires sous convention bilatérale CD-PLIE** et le groupe témoin sera constitué de **plus de 300 000 participants** aux « accompagnements de parcours » mis en œuvre par les OI CD.

Groupe de bénéficiaires	3 OI CD-PLIE + 11 OI CD avec convention PLIE
Groupe témoin	57 OI CD

2. Quels effets mesurer ?

Une analyse multicritère de l'effet des « accompagnements de parcours » sur la trajectoire des participants doit être réalisée pour couvrir l'ensemble des effets attendus des opérations pouvant être hétérogènes selon le profil des participants à l'entrée des opérations. Le passage de la situation d'inactif à demandeur d'emploi par exemple est un effet sur le positionnement sur le marché du travail important à évaluer.

- ↳ *Effet sur l'emploi*
 - *Taux d'emploi (yc indépendant) des chômeurs et inactifs*
 - *Taux d'emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois) des chômeurs et inactifs*
 - *Taux d'emploi précaire (emploi aidé yc IAE, intérim, CCD < 6 mois) des chômeurs et inactifs*

- ↳ Effet sur l'accès à la formation
 - Taux d'entrée en formation ou en études des chômeurs et inactifs
 - Taux d'entrée en formation ou en études des inactifs

- ↳ Effet sur le positionnement sur le marché du travail
 - Taux de chômage des inactifs à l'entrée

3. Sur quels critères s'appuiera l'appariement ?

La construction du groupe témoin et du groupe de bénéficiaires ad-hoc s'appuiera sur les critères d'appariement suivant...

La construction du groupe témoin s'appuiera sur des indicateurs de contexte socio-économique et des variables de profil des participants qui permettront de réduire à la fois les biais de contexte et les biais de profil entre les bénéficiaires d'un accompagnement de parcours proposés par les OI CD-PLIE (+ OI CD avec convention bilatérale PLIE ?) versus les bénéficiaires d'un accompagnement de parcours proposé par les OI CD.

Variables d'appariement

Indicateurs de contexte socio-économique du département du participant: Taux de pauvreté, Taux de chômage, Proportion de personnes couvertes par le RSA pour 100 habitants

Indicateur proxy de l'organisation de gestion de la politique d'insertion du département du participant : Nombre de personnes au RSA à l'échelle du département (plus le nombre de personnes au RSA à accompagner est important plus cela nécessite la mise en place de stratégies et d'un mode d'organisation de gestion particuliers)

Indicateurs de profil : Niveau de diplôme à l'entrée dans l'opération, allocataire des minimas sociaux oui/non, âge, durée de chômage, sexe

Point de vigilance : la liste des variables qui seront retenues in fine pour appairer les individus est conditionnée par la corrélation entre celles-ci.

1. Quel groupe bénéficiaire et témoin?

En termes de données mobilisées pour les analyses, nous proposons de restreindre le périmètre aux seules opérations FSE, de manière à pouvoir travailler exclusivement à partir des données de suivi MDFSE. Les travaux d'analyse contrefactuelle engagés dans le cadre de l'évaluation d'impact de l'IEJ ont mis en exergue les difficultés d'harmonisation des données entre plusieurs bases de données de suivi. En effet, les opérations qui ne bénéficient pas de financement FSE ne sont pas soumises aux mêmes obligations de suivi et les situations suivantes peuvent être rencontrées :

- Le profil des participants à l'entrée des dispositifs n'est pas suivi sur les mêmes variables ;
- Les modalités de sortie des dispositifs sont hétérogènes ;
- Les protocoles de recueil d'information à la sortie du dispositif ne suivent pas les mêmes exigences (en termes de représentativité des échantillons enquêtés ou en termes d'indicateurs suivis).

Le groupe témoin sera ainsi construit à partir de participants à des opérations recevant des financements FSE.

L'analyse doit également être restreinte aux participants en situation de précarité ou de difficulté particulière. Elle doit porter à minima sur les participants allocataires des minimas sociaux, voire être restreinte à des participants cumulant les freins socio-professionnels (famille monoparentale, bas niveau de diplôme, origine étrangère, handicapé).

Pour ce qui concerne les territoires et OI retenus dans le périmètre d'analyse, nous proposons de couvrir les OI CD uniquement. Ils couvrent 50% des participants en accompagnement de parcours (environ 320 000 participants allocataires des minimas sociaux) et 73% des participants ayant bénéficié d'une étape de parcours de levée des freins sociaux (environ 15 000 participants allocataires des minimas sociaux).

A ce stade des investigations, nous ne disposons pas d'une analyse quantifiée en logique de parcours pour chiffrer le nombre de participants ayant à la fois bénéficié d'un accompagnement de parcours et d'une action de levée des freins sociaux.

Nous proposons de définir les groupes bénéficiaires et non bénéficiaires suivants :

Groupe bénéficiaires =

- Option 1 : Participants ayant bénéficié à la fois d'un accompagnement de parcours et d'une étape de parcours de levée des freins sociaux (garde d'enfants, logement, mobilité, santé)
- Option 2 : idem + accompagnement global + « parcours intégrés » avec levée des freins sociaux indiqués dans l'enquête par les OI comme des initiatives remarquables

Groupe témoin = Participants ayant bénéficié uniquement d'un accompagnement de parcours « standard »

Restriction du périmètre du groupe témoin :

Exclure les participants bénéficiaires d'un accompagnement de parcours « standard » qui ont bénéficié d'une action de levée des freins sociaux hors FSE à partir d'une analyse des « présentations résumées des opérations » dans la base de données des opérations.

Exclure l'accompagnement global Pôle Emploi et les « parcours intégrés » avec levée des freins sociaux indiqués dans l'enquête par les OI comme des initiatives remarquables

Exclure les accompagnements de parcours avec composante levée des freins sociaux

Difficultés anticipées / Points de questionnement qui nécessitent de conduire des investigations complémentaires

➤ **Difficultés anticipées / Points de questionnement**

- a) Au regard des données disponibles sur les opérations de type « accompagnement de parcours » il paraît difficile de distinguer les accompagnements de parcours avec composante levée des freins sociaux des accompagnements de parcours plus classiques. Le détail des actions suivies par les participants dans le cadre d'un accompagnement de parcours n'est pas disponible dans la base de données Participants. Une analyse des résumés d'opération renseignés dans la base de données Opération sera réalisée afin de comprendre dans quelle mesure cela est faisable. Les retours d'enquête auprès des OI pourront être mobilisés comme premier filtre pour distinguer :
 - Les départements qui considèrent que les opérations soutenues ont permis de lever les freins socio-professionnels de manière significative
 - Les départements qui indiquent que les freins socio-professionnels n'ont été qu'en partie levés par les opérations FSE soutenues.
- b) Des participants à un accompagnement de parcours « standard » FSE peuvent avoir été bénéficiaires d'une action de levée des freins sociaux hors financement FSE. Ces participants doivent être exclus du groupe témoin. Il conviendrait de pouvoir les identifier en conduisant une analyse des « présentations résumées des opérations » dans la base de données des opérations.
- c) L'orientation vers une étape de levée des freins sociaux doit être effectuée par les conseillers/référents et dépendre de leur perception des difficultés d'insertion rencontrées par les participants. Les indicateurs de profil à l'entrée reflétant la situation de précarité des participants seront donc mobilisés pour appréhender au mieux l'orientation de ces actions. Un indice de précarité sera construit à partir de ces indicateurs et intégré comme variable d'appariement dans le modèle d'analyse contrefactuelle pour réduire les biais de sélection.

➤ **Investigations complémentaires à réaliser pour préciser la faisabilité et le périmètre de l'analyse**

- a) Se rapprocher des départements ayant souligné dans l'enquête que les freins socio-professionnels des participants n'ont été qu'en partie levés par les opérations FSE soutenues. L'objectif est de comprendre si ces OI ont mis en place des actions de levée des freins sociaux hors financement FSE.
- b) Quantifier le nombre de participants à un accompagnement de parcours + une étape de parcours de levée des freins sociaux et leur profil pour vérifier que le volume de participants est suffisant pour conduire une analyse contrefactuelle et comprendre si l'analyse peut cibler des sous population (exemple : famille monoparentale).
- c) Analyser les « présentations résumées des opérations » de type accompagnement de parcours de manière à exclure du périmètre d'analyse les accompagnements de parcours avec une composante levée des freins sociaux ou les intégrer dans le groupe de bénéficiaires.
- d) Comprendre si les étapes de parcours de levée des freins sociaux ont été proposées à tous ceux qui en avait besoin (nombre de places restreintes? mises en place dès le début de la programmation ? ...)

2. Quels effets mesurer ?

- ↳ Effet sur l'emploi
 - Taux d'emploi (yc indépendant) des chômeurs et inactifs
 - Taux d'emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois) des chômeurs et inactifs
 - Taux d'emploi précaire (emploi aidé yc IAE, intérim, CCD < 6 mois) des chômeurs et inactifs

- ↳ Effet sur l'accès à la formation
 - Taux d'entrée en formation ou en études des chômeurs et inactifs
 - Taux d'entrée en formation ou en études des inactifs

- ↳ Effet sur la dynamique de parcours
 - Taux d'abandon en cours d'accompagnement de parcours

- ↳ Effet sur la levée des freins
 - Employabilité des personnes (ex : capacité à retrouver un emploi amélioré, temps pour accéder à un emploi, ...) -> Indicateurs qui nécessitent la conduite d'une enquête auprès d'un échantillon de bénéficiaires
 - Passage d'inactif à demandeur d'emploi

3. Sur quels critères s'appuiera l'appariement ?

La construction du groupe témoin s'appuiera sur des indicateurs de contexte socio-économique et des variables de profil des participants qui permettront de réduire à la fois les biais de contexte et les biais de profil entre le groupe de bénéficiaires et le groupe témoin.

Variables d'appariement

Indicateurs de contexte socio-économique du département du participant: Taux de pauvreté, Taux de chômage, Proportion de personnes couvertes par le RSA pour 100 habitants

Indicateur proxy du mode de gestion de la politique d'insertion du département du participant : Nombre de personnes au RSA à l'échelle du département

Indicateurs de profil: Indice de précarité construit à partir des données participantes à l'entrée des opérations, âge, sexe

Point de vigilance : la liste des variables qui seront retenues in fine pour appairer les individus est conditionnée par la corrélation entre celles-ci.